

JOURNAL DE LYON ET DU MIDI.

Le Journal de Lyon devance les journaux de Paris, d'un jour, pour les nouvelles de Paris et du Nord, et de plusieurs jours, pour les nouvelles du Midi.

On s'abonne à Lyon, au bureau du Journal, place Louis-le-Grand (Bellecour), N.º 1; chez Manel, libraire, aussi place Louis-le-Grand, N.º 20; et chez Chambet, libraire, rue Laiont; dans les départemens, chez tous les Libraires et les Directeurs de postes. Prix : pour 3 mois, 15 francs; pour 6 mois, 30 francs, et 60 francs pour l'année, franc de port pour la France; les abonnemens à l'étranger doivent 2 francs de plus par trimestre. Les lettres, paquets et argent doivent être adressés, franc de port, au Directeur du Journal de Lyon, place Louis-le-Grand, N.º 1, à Lyon.

Lyon, 7 Avril.

On attend ici, d'un moment à l'autre, le maréchal duc de Bel-
lune.

— Nous apprenons que M. Bergasse, notre compatriote, se propose de publier un Mémoire en faveur des colons de Saint-Domingue. Ce mémoire sera présenté à la chambre des députés dans le courant du mois de mai prochain.

— On écrit de Naples, 26 mars : Notre capitale est dans la plus parfaite tranquillité. S. M. le roi Ferdinand doit, dit-on, arriver sous peu de jours.

— Le lieutenant-général autrichien, prince de Hesse-Hombourg, est nommé gouverneur de Naples, on assure qu'une des divisions de l'armée doit se diriger sur les provinces du midi. Plusieurs corps sont déjà partis.

— La Gazette de Milan, du 31 mars, en parlant des témoignages de fidélité et d'affection donnés au roi Victor-Emmanuel, par les habitans de la Savoie, dit que tout fait espérer qu'aussi dans les autres provinces du Piémont, le calme et l'obéissance envers le souverain légitime se rétabliront incessamment; attendu que même les plus exaltés, parmi les auteurs et fauteurs de la révolution, ne peuvent plus se faire illusion sur les suites de l'exécution de leurs sinistres projets.

— M. le Préfet du département du Rhône nous fait parvenir la note suivante :

Dans un ordre du jour, daté de Tours, du 27 mars, inséré dans plusieurs journaux, M. le lieutenant-général vicomte de Briche s'exprime ainsi :

« Des mouvemens séditieux ont eu lieu à Lyon et à Grenoble : » S. Exc. le ministre de la guerre, en rendant compte au Roi du dévouement, du zèle, de la discipline dont les troupes qui composent les garnisons de ces deux villes, ont fait preuve; ajoute » que prendre les armes, marcher contre les rassemblemens, les » dissiper, arrêter et livrer à la justice les principaux agitateurs, » a été pour elle l'affaire d'un moment, etc., etc. »

Il est vrai que des mouvemens séditieux ont eu lieu à Grenoble, et que la ferme contenance de la garnison les a en effet complètement réprimés; mais rien de semblable n'a eu lieu à Lyon; et je dois à la vérité comme aux lyonnais, de relever une erreur que M. le lieutenant-général vicomte de Briche regretterait, sans doute, d'accréditer par l'autorité de son nom.

Aucuns mouvemens séditieux, pas le plus léger trouble n'ont éclaté à Lyon; la plus parfaite tranquillité n'a pas cessé un seul instant d'y régner; les troupes de la garnison n'ont eu la peine, ni de prendre les armes, ni de marcher, ni de dissiper, ni d'arrêter, ni de livrer à la justice; elles n'ont pas plus bougé que les habitans. Il n'y a pas eu lieu de faire sortir une seule patrouille, un seul homme de plus que pour le service ordinaire.

Au surplus, la loyauté, le bon esprit, le dévouement des troupes qui composent la garnison de Lyon, sont connus; et personne assurément ne doute qu'elles sauraient faire promptement justice des agitateurs, s'il en était d'assez osés pour se montrer.

Un seul homme, qui s'était permis de répandre, le 18 mars, des bruits coupables et absurdes, a été arrêté par les soins de l'autorité civile. Cet incident a été, pour la population lyonnaise, une nouvelle occasion de faire preuve de son bon esprit, de son amour de l'ordre; et pour l'autorité, un nouveau gage de sécurité.

Les Lyonnais ont droit à cette confiance; et en comptant qu'ils continueront à la justifier, je ne crains pas d'être démenti par les faits.

Lyon, le 6 avril 1821.

Le Préfet du Rhône, LEZAY-MARNESIA.

— Par une ordonnance du Roi, du 2 avril, la faculté de droit de Grenoble est supprimée.

PARIS, 4 avril.

S. M. a entendu la messe dans ses appartemens.

Pendant la matinée, S. A. S. Mgr le duc d'Orléans est venu faire visite au Roi.

Il n'y a pas eu de parade à midi; aussitôt l'arrivée des troupes de la garde montante, les postes ont été relevés.

Il y a eu conseil des ministres que S. M. a présidé; ce conseil

a commencé à midi, a été terminé à une heure et quart. Tous les ministres y assistaient.

LL. AA. RR. Mgr le duc de Bordeaux et MADemoiselle, ne sont pas sortis pour leur promenade accoutumée.

— M^{me} la duchesse Decazes est toujours dans le même état : sa santé continue à inspirer des inquiétudes.

Il y a dix jours que M. le duc Decazes n'est pas venu aux Tuileries.

— On a transporté, aujourd'hui à la Morgue, le cadavre d'un malheureux qui a été tiré de la rivière, près le pont Louis XVI. Les vêtemens déposés près de lui indiquaient la plus profonde misère.

— L'église Notre-Dame n'est plus maintenant qu'un vaste atelier, où un grand nombre d'ouvriers sont occupés aux préparatifs nécessaires pour la célébration du baptême de S. A. R. Mgr le duc de Bordeaux. Le chapitre ne célèbre plus les offices dans le chœur, ils ont lieu dans la chapelle située derrière le maître-autel, où vient d'être placée la statue en marbre de la Vierge, dite des Carines, exécutée par M. le chevalier de Bernay.

— M. de Bay, sculpteur renommé, demeurant dans la rue de l'Abbaye, vient de terminer la statue de M. le chancelier l'Hôpital, destinée à décorer une des places d'une ville de la Bretagne.

— Il est arrivé encore aujourd'hui plusieurs énormes blocs de marbre de Carrare. Ils sont destinés et dirigés vers les ateliers de sculpture du gouvernement, situés sur l'esplanade des Invalides; où des artistes s'occupent des statues et décors en marbre qui doivent faire l'ornement du pont Louis XVI. Déjà les statues de Sully, de l'abbé Surger, de Duguid-Trouin, du Grand-Condé sont terminées.

— MM. les Editeurs de la nouvelle édition de l'histoire de Henri IV, reçoivent chaque jour les encouragemens les plus flatteurs : le Roi, depuis la publication de cet ouvrage, a daigné de nouveau faire souscrire pour ses bibliothèques particulières. S. Exc. le ministre de l'intérieur a aussi autorisé les préfets qui lui en ont fait la demande, à souscrire pour les écoles primaires de leurs départemens.

On continue à recevoir les souscriptions chez MM. Paul et Chrétien, éditeurs rue Plâtrière, n.º 16. La souscription sera irrévocablement fermée à la fin de mai, et la liste générale des souscripteurs sera publiée.

— Le tribunal de police correctionnel a condamné hier l'éditeur responsable du *Drapeau blanc*, à un mois d'emprisonnement et 200 fr. d'amende, pour diverses contraventions à la loi du 31 mars 1820, sur la censure des journaux.

L'une de ces contraventions consistait à avoir inséré, sans les avoir soumis à l'approbation préalable de la censure, deux articles dont l'un était une note au bas du journal, portant : « Nous prions M. le » marquis de Chauvelin, de nous indiquer quels sont les journaux » à qui tout est permis » et l'autre, un article en six lignes, en tête de la feuille et suivi d'une colonne en blanc, par lequel le rédacteur invitait ses abonnés à l'excuser de ce que la colonne n'était pas remplie, par la raison que l'article qu'elle devait contenir avait été supprimé contre son attente par les censeurs, et que le temps lui avait manqué pour en soumettre un autre à la place.

— Les conseils municipaux des principales villes du royaume ont déjà, en grande partie, nommé des députés qui se rendent à Paris pour les représenter au baptême de Mgr. le duc de Bordeaux.

COUR DES PAIRS.

Suite de l'acte d'accusation.

Le même soir, ou lendemain, Petit rencontre dans la salle des rapports le sous-lieutenant Hutteau et le lieutenant de Laverderie, qui se tenaient par le bras. De Laverderie propose au sergent-major Petit de boire la goutte; ce sont ses termes. Petit accepte. Tous trois se dirigent à cet effet vers la grande rue Saint-Denis, non sans quelques précautions pour n'être pas aperçus ensemble. Chemin faisant, de Laverderie dit à Petit que leur sort est fait, puisqu'ils sont de l'ancienne armée; qu'ils ont du courage, et qu'il faut le faire voir; qu'on est sûr de réussir; que le Piémont est en insurrection; que le roi de Piémont est déchu; que déjà le drapeau tricolore est arboré dans les départemens fran-

tières ; qu'en un mot , on va être heureux ; que tous les officiers nommés par le Roi seront renvoyés.

De Laverderie offre de l'argent à Petit et l'invite à payer à dîner aux sous-officiers. Petit n'accepte pas , en prétextant la crainte d'éveiller des soupçons.

Les tentatives de corruption, dont on vient de parler, ne sont pas les seules qui aient été faites sur les corps militaires en garnison dans les provinces. Il en est une qui a produit l'arrestation de l'accusé Caron, lieutenant-colonel en retraite, domicilié à Colmar. Le 16 août, il se présenta chez le sieur de l'Étang, chef d'escadron des dragons de la Seine, en garnison à Epinal. Caron lui dit qu'il a vu un officier à demi-solde, appelé Cachoz, qui lui a dit beaucoup de bien de sa personne. Il témoigne au sieur de l'Étang le désir de lui parler en particulier. Après quelques préliminaires, et se croyant sûr de sa discrétion, il lui annonce que l'on pouvait compter sur le sieur de l'Étang, en cas de défection d'une partie de l'armée ; que, dans un tel événement, il devrait se mettre à la tête de son régiment, vu l'influence qu'il passait pour y avoir.

Le sieur de l'Étang exprime à Caron sa surprise, et lui déclare que son dévouement doit être connu, et que jamais il ne trahirait ses devoirs. Caron lui fait entendre qu'il y a des personnages importants à la tête d'un mouvement de défection qui est préparé, et qu'il les lui nommera s'il veut garder le secret.

Après avoir manifesté son indignation, le sieur de l'Étang, devenu plus calme, demande à Caron les noms des personnages importants que celui-ci avait offert de nommer ; mais Caron lui répond que son emportement et ce qu'il vient de lui dire ne lui donnent aucune sûreté pour parler. A cette réponse, le sieur de l'Étang signifie à Caron de sortir sur-le-champ : il le pousse en même temps jusqu'à la chambre prochaine, en murmurant assez haut pour que le domestique, qui était à la fenêtre, se retourne, et prenne la lumière pour éclairer Caron jusqu'à la porte de la chambre.

Aussitôt cette scène passée, le sieur de l'Étang s'empresse d'aller en rendre successivement compte à son colonel, et au général-commandant à Epinal.

Le soir même Caron est arrêté à son auberge. Caron proteste que la dénonciation du sieur de l'Étang est une insigne fausseté.

Tandis que ces choses se passaient dans les départements, plusieurs des conjurés s'occupaient à Paris de hâter la marche du complot. La procédure a fait connaître différentes réunions ou entrevues qui ont eu lieu à cet effet.

Vers le 15 août Mallent, Berard, Nantil, Dumoulin et Rey se réunirent au Bazar.

Nantil exposa que, grâce à son activité, tout était préparé pour le mouvement insurrectionnel ; le capitaine voulait qu'on en fixât l'époque à la nuit même ou au lendemain, sans quoi il ne pourrait plus répondre de rien. Il disait qu'il avait averti que tout était prêt, et que temporiser serait funeste.

Dumoulin ne partagea point l'opinion de Nantil, et parla avec emportement. Il insistait sur l'impossibilité d'agir avant d'avoir tout préparé et averti tout le monde.

Rey, quoique paraissant partager l'opinion de Dumoulin, annonçait que, pour ce qui le concernait, tout était prêt.

Berard demanda par qui serait commandé son régiment, et déclara qu'il ne allait pas lui envoyer des généraux en habits galonnés, parce qu'il leur fermerait la caserne. Dumoulin promit de lui apporter lui-même, quelques heures avant l'exécution, les instructions du comité-directeur.

La conférence finie, Rey, qui était sorti le premier, rentra, appela Nantil dans une embrasure de fenêtre, et lui donna quatre billets de banque qu'il tira de son porte-feuille. Il demanda à Nantil si cela lui suffirait : cet accusé s'en contenta.

Dans un dîner qui eut lieu le 18 août, entre l'adjudant Robert et le capitaine Chenard. Robert nomma un général qui, d'après Nantil, devait se mettre à la tête de la nouvelle armée. Il ajouta que Nantil s'était repenti de lui avoir désigné ce général, et l'avait fait jurer de ne pas trahir ce secret. Chenard demanda ce qu'ils voulaient faire du Roi, et Robert répondit : entre nous soit dit, *il n'a passé entre sa famille l'arme à gauche* ; et Robert fit un geste indiquant que le Roi devait être sacrifié, ce que signifiaient d'ailleurs, en termes militaires, les mots dont il s'était servi.

Un autre officier, le sieur Clevenot, demandait à l'accusé Berard ce que l'on ferait de la famille royale ; Berard répondit : On en fera ce qu'on en a déjà fait.

Dès le matin du 19 août, Chenard, d'après la recommandation de Robert, va voir Nantil. Celui-ci lui déclare que le coup éclatera le jour même, à neuf heures du soir. Vincennes, où l'on a des intelligences et qui est vendu, sera, dit-il, livré deux heures auparavant. La légion partira, avec armes et bagages, aux cris de *vive la liberté !* et se rendra dans cette place. En route, les deuxième et cinquième régiments de la garde royale se joindront à la légion, avec l'artillerie casernée à l'École Militaire ; de leur côté des gardes du corps du Roi rempliront au château leurs instructions. De Vincennes on se mettra en campagne dans la direction de Lyon et de Grenoble.

Le sieur Chenard insiste pour connaître les chefs de l'entreprise. Nantil lui nomme deux généraux comme devant commander l'insurrection. Pressé par le sieur Chenard, il trace leurs noms sur un papier, mais seulement en abrégé à l'égard de l'un d'eux, et remet au sieur Chenard ce papier qui, depuis, a été déposé au

procès. Nantil ne lui donne pas par écrit le nom du troisième général qu'il lui nomme également, parce que, dit-il, *Chenard étant un enfant de la révolution, doit bien le connaître.*

Les dispositions prises pour agir étaient concertées à la fois par tous les conjurés. En effet, le samedi 19 août, un commissionnaire apporte à Hutteau, à Saint-Denis, un billet sur lequel étaient écrits ces mots : « *Lavocat, au café ordinaire.* » Hutteau et de Laverderie sont exacts à ce rendez-vous ; Lavocat, qui les y attendait, leur dit que les légions commenceront le soir même.

Le même jour, le capitaine Dequevauvilliers dit au sergent-major Rubenhoffen qu'il y aura quelque bouleversement ; qu'il paraît que tout est en mouvement à Vincennes ; que le ministère est changé ; que les chefs de la légion le sont aussi. Il recommande à Rubenhoffen le secret sur tout cela.

Dans ses entrevues avec de Laverderie et de Trogoff, Nantil leur apprend la manière dont le mouvement allait s'effectuer. Retardé, leur dit-il, par les hésitations d'un des personnages les plus importants, on l'a enfin fixé à la nuit du samedi 19 août au dimanche 20. Des généraux et des colonels à demi-solde prendront le commandement des légions et des régiments en garnison à Paris. Nantil commandera en personne la légion de la Meurthe ; un ancien colonel, celle du Bas-Rhin ; Berard, la légion des Côtes-du-Nord, où il est chef de bataillon. Aucun commandement n'est désigné pour le deuxième régiment de la garde royale, et cependant Nantil assure qu'un grand nombre d'officiers y ont été gagnés. Les conjurés comptent sur beaucoup de généraux. Peu d'heures avant l'exécution, l'un d'eux sera prévenu par un exprès envoyé à sa campagne. A onze heures du soir, les chefs désignés pour le commandement des divers corps de la garnison de Paris, se réuniront dans des cafés voisins des différentes casernes, pour pénétrer dans les casernes mêmes, au moment de l'exécution, s'y faire reconnaître, haranguer les soldats, et leur distribuer des cocardes tricolores.

Des conjurés se rassembleront aussi à l'extérieur du faubourg Saint-Antoine, où la classe ouvrière a été travaillée. Les ouvriers se joindront aux troupes sous la direction d'un chef. Tout le faubourg sera entraîné. Les conjurés viendront se ranger en bataille sur la place du Carrousel. Des troupes pénétreront dans les Tuileries par la galerie du Louvre. Le gouvernement provisoire s'établira à Vincennes qui sera facilement surpris par un coup de main, à cause de deux brèches existant du côté du Polygone, et d'un pont de service pratiqué sur les fossés. Des hommes de lettres seront appelés dans cette place pour y rédiger des proclamations. Un ancien général a été d'avis de proclamer la constitution de 1791 ; mais on lui a représenté que les soldats ne s'inquiétaient guère de constitution, et qu'il valait beaucoup mieux proclamer Napoléon II, et c'est ce parti qui a été adopté.

Toutes ces choses annonçaient que le complot était sur le point d'éclater ; mais déjà, depuis plusieurs jours, l'autorité avait été avertie successivement et en différents temps, par les sieurs Petit et Vidal, sergents-majors du 2^e régiment de la garde royale ; Henri, caporal du 5^e régiment de la garde royale ; Amelloot, Drappier et Questroy, officiers de la 1^{re} légion du Nord. Plusieurs mesures avaient été prises pour observer les démarches des conjurés. Lorsque le gouvernement vit que l'exécution allait avoir lieu, pensant qu'il était sage de prévenir des désordres qui pouvaient être sanglants, il déploya, pendant la soirée et la nuit du 19 août, des mesures qui firent échouer les projets des conjurés dans la capitale.

Sur ces entrefaites, Maziau tentait de faire insurger la légion de la Seine, dont il avait déjà séduit deux officiers.

Le 19 août, Maziau, de retour à Cambrai, continue d'encourager ses affidés. Il leur dit entre autres choses : Vincennes sera pris cette nuit ; des émissaires parcourent tous les points de la France ; toutes les garnisons sont disposées. Le Dauphiné, Lyon, la Bretagne, vont marcher ; le 25, le drapeau tricolore flottera en Italie.

Outre le mouvement qui aura lieu en France, deux cents officiers italiens sont à Turin, parce que le roi de Sardaigne veut donner une constitution à ses peuples. La Savoie sera réunie à la France ; les Belges n'attendent que ce moment. Si le roi de Prusse ne donne pas une constitution, son royaume sera insurgé.

Maziau ajoute qu'un soldat vient d'être condamné à mort, à Bordeaux, pour avoir crié : *Vive la constitution !* Qu'au surplus, les caves des Tuileries regorgent d'or. Vous êtes Français, dit-il en finissant, je compte sur vous.

Cependant les conjurés de Cambrai attendent un courrier qui n'arrive pas, et craignent que tout ne soit découvert. Le 21 août, vers deux heures après midi, Maziau va au café ; il prend et lit le *Moniteur* du 20, qui annonçait que la conspiration avait été découverte à Paris. Il retourne à son hôtellerie, monte dans sa voiture, et quitte Cambrai.

Avant que l'autorité n'eût fait à Paris aucune démarche ostensible pour déjouer la conspiration, les conjurés avaient soupçonné que leur trame était découverte. En effet, dès le 17 ou le 18 août, Nantil, lors d'une visite qu'il fit à Berard, paraissait découragé ; mais il ne voulut point en convenir.

Le 19, vers midi, Robert ayant rencontré Nantil dans le faubourg Poissonnière, répondit à cet officier qui lui demandait des nouvelles de sa santé, que cela allait très-mal ; et que son intention était d'instruire le colonel de tout ce qui se passait. A cette menace, Nantil, lui prenant la main, lui dit : *Etes-vous fou ? N'ayez*

pas ce malheur ; vous n'empêcheriez pas l'affaire de réussir, et vous seriez un homme perdu ; car tous ceux qui seraient la moindre révélation seraient poignardés. L'exécution, ajouta-t-il, est pour cette nuit même à deux heures. Je vais prendre le commandement ; il n'y a plus à reculer, il faut marcher à la mort avec moi.

Robert lui déclara qu'il entendait se retirer du complot ; il lui remit les 500 fr. en or qu'il avait reçus la veille au soir, pour acheter de l'étoffe destinée à confectionner trois drapeaux tricolores.

A trois heures, de Laverderie, qui arrivait de Saint-Denis, rencontra aussi, près la rue Chabanaï, Nantil qui était accompagné d'une autre personne. Nantil, tout en se flattant d'avoir des intelligences dans la police, avait l'air décomposé. Il tira de sa poche un petit carnet, et dit à de Laverderie : Il faut que j'aille dans une rue voisine ; je suis découvert, et je vais filer.

De Laverderie se disposait à retourner à St.-Denis, lorsqu'à sept heures du soir il accosta, dans la rue de Rivoli, le sieur de Ginetet, et lui dit que le Piémont était en révolte ; que le drapeau tricolore flottait sur toute la frontière de la France, et qu'on marchait sur Paris avec ce drapeau ; que c'était le bruit de la Bourse. Le sieur de Ginetet, tout effrayé, entra dans les Tuileries et s'y assura de la fausseté de cette nouvelle.

Le soir, de Laverderie dit à Hutteau que le drapeau tricolore avait été arboré à Vitry, et que S. M. n'existait plus.

Quant à de Trogoff, qui devait la veille dîner avec Nantil, et l'avait inutilement attendu ou cherché à cet effet, il se transporta à Paris, le 19, à quatre heures du soir. Nantil lui dit que le coup projeté sur Vincennes n'aurait pas lieu, et qu'on se mettrait sur-le-champ en campagne. A sept heures du soir, instruit probablement de la découverte du complot, et voulant avertir de Laverderie, qu'il n'avait pas vu de la journée, il chargea le soir Fantin de Saint-Ange, qui partait pour Saint-Denis, de lui faire savoir que la dame principale de la fête étant malade, elle ne pourrait pas s'y trouver ; que de Laverderie saurait ce que cela voulait dire.

Pendant la nuit même, une partie des officiers de la légion de la Meurthe et de la 1^{re} légion du Nord, signalés comme ayant participé au complot, furent arrêtés. De Laverderie, de Trogoff et Hutteau le furent également.

Nantil ne fut pas trouvé dans son domicile. Le 20 août au matin, il se présenta, des huit heures, chez un sieur Henry, horloger en chambre à Paris. Il était venu dans un carrosse de place. Il confia au sieur Henry qu'il prenait la fuite ; qu'il allait tâcher de s'expatrier ; que sa légion quittait Paris ; qu'il ne pouvait la rejoindre, parce qu'il serait poursuivi pour avoir coopéré à une conspiration dont il avait été l'un des principaux agens ; qu'il ne pourrait avoir d'asile chez ses camarades qui déjà étaient partis ; que n'ayant plus d'amis à Paris, il le priait de le cacher. Henry ne put lui rendre ce service, à cause de l'exiguïté de son logement ; mais il lui offrit sa bourse, et Nantil y prit 100 francs. Depuis, on a fait de vaines recherches pour arrêter Nantil.

Dès le dimanche, 20 août, Bérard, dont la coopération au complot était encore inconnue, alla faire des révélations à M. de Montélisier, maréchal de camp, lequel en rendit compte à M. le maréchal duc de Raguse, major-général de la garde royale ; Bérard ne donna pas pour lors de grands détails. Cependant il cita Mallent comme un agent subalterne de la conspiration, chargé de distribuer de l'argent ; il déclara même avoir vu à diverses fois Mallent remettre à plusieurs personnes jusqu'à concurrence de 5 à 6000 fr. ; déclaration qu'il a ensuite modifiée en justice, en prétendant ne tenir ce fait que d'un homme qui pouvait en vouloir à Mallent.

Depuis le 20 août, les relations de Bérard avec plusieurs des conjurés continuèrent. Dans la nuit du 31 août au 1^{er} septembre, Dumoulin et Lamy se présentèrent chez Bérard vers une heure du matin. Ils lui dirent qu'ils étaient envoyés pour l'instruire que, le dimanche suivant, il y aurait un mouvement à Rennes et à Nantes.

Le 21 septembre, Dumoulin revint voir Bérard, et désira l'entretenir seul. Il lui dit que son régiment devant prochainement quitter Paris, son intervention était nécessaire. Bérard répondit qu'il attendait des instructions. Dumoulin lui annonça qu'il verrait les chefs, et l'entreteint aussi des poursuites que dès lors la commission de la cour des Pairs, chargée de l'instruction du procès, avait dirigées contre lui.

Dans une de ses entrevues avec Dumoulin, il fut question d'écire, aux membres de cette commission, des lettres par lesquelles on les menacerait de représailles. Depuis, Dumoulin lui confia qu'il avait lui-même écrit les lettres. En effet des lettres menaçantes ont été envoyées.

Dumoulin fut arrêté, mais l'avocat Rey et Lamy, signalés par les aveux de plusieurs accusés, parvinrent à se soustraire aux recherches de la justice. Maintenant, il faut faire connaître les faits qui eurent lieu à Cambrai, lorsque les projets des conjurés eurent aussi avorté dans cette ville.

Instruits que le lundi soir, 21 août, le lieutenant Corona avait fait des révélations au colonel de la 1^{re} légion de la Seine, Lamotte, Desbordes, Godo-Paquet, Brue et Pégulu se réfugièrent à Mons, mais le gouvernement français obtint leur arrestation en Belgique et leur extradition.

Maziaï, comme on l'a vu plus haut, avait pris la fuite, en de-

mandant des chevaux pour Paris. Ce n'est qu'au retour du postillon que le maître de poste a su que le prévenu s'était fait conduire au relais de Bouchard. Ses traces ont été perdues. On a trouvé à Amiens, au bureau de la diligence dite l'*Eclair*, un paquet couvert de toile cirée à l'adresse d'un sieur Paquin, mais qui paraissait destiné pour Maziau. Le paquet contenait un habit d'uniforme de drap vert, des épaulettes du grade de chef d'escadron et une cocarde tricolore, dont la couleur blanche était tissée en argent. On n'a pu savoir par qui avait été apporté ce paquet mystérieux ; personne du bureau ne s'est souvenu des circonstances relatives à sa consignation.

L'acte d'accusation se termine par un résumé sur chacun des prévenus ; nous en analyserons seulement les principaux détails.

Nantil est signalé, par la procédure, comme l'un des agens les plus actifs du complot. Il était, selon de Laverderie, dans tous les secrets de la conspiration.

Il entretenait dans les départemens une correspondance mystérieuse et énigmatique. C'est probablement par lui que la corruption s'est propagée dans la première légion du Nord ; il a tenté de corrompre des officiers de la garde royale, et proposé à de Trogoff de livrer Vincennes, où cet officier est en garnison.

Quoique précédemment Nantil fût dans la détresse, on observe dans ces derniers temps, qu'il possédait de l'or et des billets de banque ; il donne à de Trogoff des sommes assez importantes. Il entretient des intelligences dans le Bazar français, et assiste à diverses réunions. Il y dit que tout est prêt pour l'exécution du complot ; qu'on verra bientôt des proclamations ; qu'il a de l'étoffe pour faire un drapeau tricolore. Il avait effectivement remis de l'argent à l'adjudant Robert pour en acheter.

Le complot découvert, Nantil, pour se déguiser, supprime ses favoris, prend des besicles, cherche vainement un asile chez Henry, et fuit, abandonnant sa défense.

Adjutants-sous-officiers dans la légion de la Meurthe, Robert et Gaillard ont été initiés dans le complot : ils en sont convenus lorsqu'ils ont été arrêtés et interrogés dans la nuit du 19 août.

Depierris, sergent-major, et Charpenay, sergent dans la légion de la Meurthe, sont inculpés pour avoir tenu plusieurs discours, et chanté des chansons à la louange de Buonaparte. Dans un repas, les convives se donnaient la main en figurant une N.

Dequevauvilliers, signalé comme le principal agent de la conjuration dans la légion de la Meurthe se retranche dans des dénégations absolues.

Loritz, lieutenant dans la légion du Nord, observant le 19 que les mouvemens du télégraphe étaient très actifs, dit à son hôtesse, que sous deux ou trois jours elle saurait pourquoi. Le même jour, il lui demanda si les officiers avaient dit quelque chose, et témoigna le désir d'être plus vieux de vingt-quatre heures.

Bredart, sous-lieutenant ne disconvient pas que Loritz lui a fait, à plusieurs reprises, part d'un complot contre le gouvernement du Roi et contre la famille royale ; mais il atteste qu'il n'a pas ajouté foi à cette nouvelle, et qu'il a rejeté la pensée de trémper ses mains dans le sang des princes.

Lieutenant dans la légion du Nord, Fesneau avait dit, au commencement d'août à un de ses camarades qu'il y aurait du *branle-bas*. Le 19 avril, il répéta ses menaces contre ses chefs, disant qu'heureusement cela serait bientôt fini. Le même jour, il fait part de la conspiration à Modewyck, Drappier et Bedock. Le soir, voyant des patrouilles, il dit à Amelloot que les conjurés sont trahis ; mais qu'il a un sabre et un fusil, et qu'il en coûtera la vie à celui qui l'arrêtera. Quelques heures après il est arrêté ; il nie tous les faits.

Lecoutre, sous-lieutenant dans la légion du Nord, nie également les faits qui lui sont attribués dans l'instruction.

Modewyck n'a commencé à faire des aveux à ses chefs qu'après la découverte de la conspiration. Il se justifie de son silence, en protestant avoir été épouvanté par les menaces d'assassinats, proférées par Loritz et Bredart contre ceux qui trahiraient les conjurés.

(La suite à demain.)

Une scène des plus burlesques, et qui peint à la fois l'orgueil irascible de l'anglais et la gaieté française, vient de récréer vivement les habitans du faubourg Montmartre.

Un cabriolet, qui menait incognito une seigneurie anglaise, brise, en passant, le volige d'une voiture appartenant à un sellier : le cocher descend pour donner son numéro, et l'adresse de lord Tempête à qui il remet son fouet. Tout va bien jusqu'à présent. Mais un garçon empressé de veiller aux intérêts de son maître, court se placer à la tête du cheval. *Goddem*, que fais-tu là ? Tu ne me connais pas ? Ma foi, monsieur, pas plutôt vous qu'un autre ; payez et vous partirez : *franch doog* ! toi, arrêter un milord ; moi, en France comme en Angleterre, inviolable ; et là-dessus le fouet de sa seigneurie d'entrer en danse. Le garçon évite le coup, et dit à l'anglais, en lui montrant le poingt, approche, *rossbiff* ; et l'attroupement, qui venait de se former, répète à l'unisson, *rossbiff, rossbiff, le gros rossbiff* ! L'anglais entre en fureur, et les *goddem* et les *franch doog* sifflent de sa bouche écumante avec tant d'autres vociférations très-énergiques que nous nous dispenserons de traduire. Il menace de son fouet, il en joue ; on l'évite, et sa rage impuissante fait éclater de toute part les ris et les huées. Le fier enfant d'Albion devient bleu, rouge, il étouffe ; et l'attroupement de faire avec lui un chœur de *goddem* qui met le comble à sa fureur : alors il prend l'attitude d'un boxeur, ferme les poingts, mouline et remouline pour attaquer la foule *unquibus et rostro*. Voilà le boxeur anglais ; c'est Brunet, c'est lui même, et les éclats de rire et les huées redoublent. La colère allait asphyxier le boxeur, lorsque son cocher vint heureusement le débarrasser. Il part enfin ; les huées, les *goddem* et la boue des polissons du quartier l'accompagnent dans sa fuite.

Prenez quereille à Londres, le peuple vous assomme ; qu'un anglais à Paris injurie le public, on en rit.

NOUVELLES ETRANGERES.

Francfort, 29 mars. — La diète germanique a adopté, dans sa dernière séance, les 24 premiers articles du projet d'organisation militaire de la confédération, projet qui a été soumis à sa sanction par la commission militaire.

— M. Rostchild a établi une commandite à Milan.

— On remarque que le plomb, le salpêtre et autres marchandises propres à l'usage de la guerre, ont éprouvé sur notre place une hausse considérable.

ESPAGNE. — Madrid, 27 mars. Il y a eu grande fête à la cour, le 24 de ce mois, pour célébrer l'anniversaire de l'entrée du roi en Espagne après sa captivité; une députation des cortès a présenté à cette occasion des félicitations au roi.

Sur tous les points du royaume, les conspirations, les troubles et les arrestations se succèdent. Notre position est sous ce rapport aussi allarmante pour l'avenir, qu'elle est triste pour le moment. Les esprits s'aggravent de part et d'autre, tout le monde est bien convaincu que l'état présent ne peut durer; et chaque parti voudrait faire tourner les changements en faveur de ses intérêts. Le gouvernement est impuissant au milieu de cette tourmente.

Les cortès s'occupent de l'état intérieur du royaume; de la division militaire et politique du territoire; et des moyens de sûreté publique.

Le rapport présenté par la commission chargée de cette dernière partie, présente un long tableau de conspirations, de tentatives, de troubles et d'attentats, dont la lecture est d'autant plus pénible, qu'elle ne laisse aucun doute sur le grand nombre d'ennemis de la constitution actuelle.

On s'occupe dans notre chambre législative, des moyens d'activer la vente des biens nationaux, qui jusqu'à ce jour n'a pas eu grand succès; d'abolir les dîmes, en indemnisant le clergé.

Dans la séance des cortès, du 22, le ministre-d'état a annoncé au nom du roi, les événements du Piémont.

M. Moreno Guerra a voté des remerciements à S. M. pour cette communication.

M. Romero Alpuente a proposé « qu'on dise au gouvernement que dans le règlement de police, qu'il doit former et présenter aux cortès pour son approbation, on déclare que celui que l'opinion publique désignera comme suspect ou conspirateur, et qui appartiendrait à l'une des junteles contre révolutionnaires, pourra être exilé de la ville ou de la province où il résidera, ou du territoire espagnol, pour un temps qui ne sera pas moindre d'une année et de deux au plus. L'expression de l'opinion publique sera constatée par la majorité des suffrages de la municipalité, ou de la députation provinciale du lieu où résidera la personne suspecte.

Le même député a proposé d'offrir une récompense d'un million à celui qui découvrira la junte suprême qui dirige la conspiration, et en outre sa grâce, s'il en faisait partie; et une récompense de 2000 piastres à celui qui découvrirait une junte particulière, composée au moins de cinq individus.

La séance du 24 n'offre rien d'important.

Séance du 25. — On a renvoyé à la commission des finances un rapport du trésorier général, et un exposé de la junte du crédit public sur le remboursement de l'emprunt des 200 millions.

Cádiz, 16 mars. Nous apprenons par voie extraordinaire que la frégate américaine la *Panthère*, venant de Lima et de Paita en 93 jours, est arrivée le 14 au port de Gibraltar. Le capitaine de cette frégate a déclaré que l'expédition de 500 hommes, qui s'était dirigée de Guayaquil sur Quito, avait été complètement mise en déroute par les Espagnols, et qu'il n'était échappé que 14 hommes: il ajoute que les vainqueurs marchaient sur Guayaquil, et que San-Martin était toujours dans sa position de Guacho.

Le brick américain le *Dick*, parti de Lima le 20 novembre, est arrivé à Cadix. Le capitaine rapporte que le 8 novembre au soir, lord Cochrane aborda, avec 26 chaloupes, la frégate de guerre l'*Esmeralda* et qu'il la prit avec l'équipage composé de 80 hommes; qu'une pareille tentative fut faite sur le brigantin le *Maypo* avec 6 chaloupes, desquelles, deux furent coulées bas et les autres s'enfuirent; que les frégates la *Pucba* et la *Venganza*, parties de Lima le 15 septembre avec une mission secrète, n'étaient point encore de retour; que l'armée de San-Martin était à Guacho et Pisco au nombre de 4000 hommes, et que la nôtre était de 10,000 hommes.

ITALIE.

Turin, 2 avril.

ACTES DU GOUVERNEMENT.

LA JUNTE PROVISOIRE, etc.

Citoyens,

Les effets des discordes civiles qu'on a cherché à exciter et à fomentier, se font sentir tous les jours plus fortement. Nous déplo-rons un triste événement de cette nature qui vient de se passer sous nos yeux.

Le corps des carabiniers royaux, quoiqu'occupé en apparence à faire son service habituel, avait donné de justes sujets de méfiance, non-seulement parce que ses chefs s'étaient soustraits aux ordres du ministre de l'intérieur, auquel avait été attribuée pour cette partie l'ancienne autorité du ministre de la police, qu'ils avaient même refusé d'obéir au ministre de la guerre; mais encore par des mouvements extraordinaires et inexplicables, par des enrôlements faits, au

milieu de la capitale, dans des vues mystérieuses et inexplicables.

Ce matin, on avait répandu la nouvelle du prochain départ de ces troupes sans désigner leur destination; on annonçait que leur colonel s'était déjà mis en route; et comme dans la journée, elles étaient tenues soigneusement renfermées dans leurs casernes, ces bruits prirent une certaine consistance.

D'autre part, on annonçait que la division, était manifeste dans ce corps; que les plus grands désordres étaient à craindre, et pouvaient compromettre la sûreté de la ville.

Dans ces circonstances, le ministre de la guerre a pensé devoir mettre sur pied une force armée suffisante pour parer aux troubles dont on était menacé; deux bataillons de la brigade d'Alexandrie furent, par son ordre, postés sur la place Castello.

Déjà un grand nombre de carabiniers en divers pelotons, avaient traversé les rues de la ville sans opposition, et étaient sortis des murs vers la nuit, on ne sait à quel dessein, mais toujours imprudemment, un certain nombre de cavaliers royaux à cheval, le sabre en main; entra courant à bride abattue sur le carré des soldats d'Alexandrie qui se tenaient immobiles sur la place. De là, un mouvement naturel de défense de la part de ces derniers. Un premier coup de feu est parti, on ne sait de quel côté; il a été suivi de plusieurs autres, et quelques-uns en ont été les victimes. Certains rapports portent à 3 le nombre des morts, parmi lesquels un carabinier.

La patrie gémit sur ce sang versé et sur ses malheureuses causes. La junte fera tout pour empêcher le renouvellement de ces funestes événements. Elle procu- rera du secours aux malheureuses victimes ou à leurs familles.

En attendant, elle exhorte tous les bons citoyens à la concorde, à l'union et à la tranquillité; et à repousser les perfides insinuations des ennemis de l'ordre public.

Donné à Turin, le 1.^{er} avril 1821.

Signé MARENTINI, président.

Plus bas : LAL POZZO.

EFFETS PUBLICS, du 4 Avril.

Cinq pour 100 cons. jouiss. du 22 mars 1821. — 82 f. 81 f. 75 c. 85 c. 85 c. 81 f. 75 c. 80 c. 75 c. 80 c. 85 c. 90 c. 82 f. 81 f. 90 c. 95 c. 90 c. 80 c. 90 c. 81 f. 70 c.

Ouvert à. 82 f. » c.

Plus haut. 82 f. 95 c.

Plus bas. 81 f. 70 c.

Fermé à. 81 f. 70 c.

Action de la Banque de France, jouiss. du 1 janvier 1821. — 1500 f.

Or en barres à 1000/1000, le kilog. . . 3434 f. 44 c. } 7 f. 50 c. p. 1000 pri.

Or en barres à 900/1000, le kilog. . . 3091 f. c. } 7 f. 50 c. p. 1000 pri.

Pièces de 20 et 40 f. 6 f. c. 6 f. 50 c. pour 1000 f.

Quadruples neufs, la pièce. 83 f. c. à . . c.

Ducats d'Hollande et d'Autriche. 11 f. 75 c.

Argent en barres à 1000/1000, le kilog. . 218 f. 89 c. } 2 f. 50 c. p. 1000 pri.

Argent en barres à 900/1000, le kilog. . 197 f. c. } 2 f. 50 c. p. 1000 pri.

Piastres, la pièce. 5 f. 45 c. à 44 c.

Cours moyen, pendant le mois de Mars dernier, de la Halle et des Marchés de Lyon.

	f.	c.
Bois de charme, le stère.	22	»
hêtre ou fayard, idem.	20	»
Chêne. idem.	18	»
Charbon de terres les 8 décalitres.	2	50
Chandelles, le kilog.	1	50
Froment beau, l'hectolitre.	19	52
Seigle. idem.	12	36
Orge. idem.	8	52
Blé noir ou sarasin. idem.	6	76
Avoine. idem.	7	60
Foin, les 100 kilogrammes.	15	»
Paille. idem.	7	»
Pommes de terre, l'hectolitre.	2	50

M. Duchamp, arquebusier place des Célestins, vient de recevoir de Paris un très-bel assortiment de poires à poudre de sacs à plomb et de tous les accessoires nécessaires à l'exercice de la chasse; il a surtout reçu des *amorçettes* à poudre fulminante d'un nouveau genre, et remarquables par leur fini et leur perfectionnement.

LIBRAIRIE.

HISTOIRE DE L'EMPIRE DE RUSSIE, par M. Karamsin; traduite par M. St.-Thomas et Jauffret. 8 vol. in-8.^o prix 50 fr. Le neuvième paraîtra incessamment; à Paris, chez Belin, libraire, rue des Mathurins; et à Lyon, chez Manel, libraire, place Louis-le-Grand, n.^o 20.

Un demi-siècle plutôt, une histoire de Russie n'eût excité aucun changement de curiosité ni d'intérêt dans notre patrie; mais depuis le rapide accroissement que cet empire a pris sous les règnes de Pierre-le-Grand et de Catherine II, et le rang qu'il tient dans la balance politique de l'Europe, une bonne histoire de ce pays, écrite par un Russe que son rang et ses connaissances ont mis à portée de consulter les matériaux et les documents les plus sûrs, devient un ouvrage extrêmement intéressant pour les Français, pour lesquels il est important de connaître l'histoire d'une nation qui a tant de relations avec nous.

Nous ne doutons pas que cet ouvrage ne tienne un rang distingué dans toutes les bibliothèques, à côté de l'histoire des peuples modernes.